



## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

**Délibération du Conseil Municipal de St-Georges-de Reintembault  
Convocation régulière transmise à tous les membres le 22/03/2018**

**Séance du jeudi 29 mars 2018**

**Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.**

**Etaient présents:**

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - ML GALOPIN --  
MP PATIN - E OGER - MB CHEREL - N REBILLON - J LECRIVAIN.- - E CHALOPIN - P DONNINI - LP  
CHAUVIN -- AF GASNIER - G DUBOIS - S ROSSIGNOL.

**Excusée :** A compter de la question 9, Marie-Laure Galopin s'excuse et donne procuration à Marie-Claire Boucher.

**Absents :** C FRIGOULT, C GRIMAULT.

**Secrétaire de séance :** Jean-Bernard Boismartel.

**Séance ouverte à 20h15**

---

### ORDRE DU JOUR :

#### FINANCES

- Approbation des budgets primitifs 2018 : commune, assainissement, lotissements.
- Dématérialisation de la transmission des budgets et des délibérations : approbation de la convention avec la préfecture,
- Crédit de trésorerie, emprunt à long terme : choix de la banque,
- Multi accueil de Louvigné du Désert : facture 2016,
- Tarifs des Ajoncs d'or : régularisation de la délibération.

#### URBANISME

- Etude de revitalisation du centre bourg (quartier maunoir/ajoncs) : choix du cabinet,
- Fourniture et pose de 2 chaudières à bois : choix de l'entreprise.
- Réhabilitation de la salle pluri-activités : avenants de travaux
- Le point sur les travaux voirie.

#### VIE ASSOCIATIVE/CULTURE

- Présentation de la demande de l'association des St-Georges de France : organisation d'un rassemblement en 2020.

#### QUESTIONS DIVERSES.

- Participation SPL tourisme,
- Restauration de la statue du monument aux morts.

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01.03.2018.

Le conseil municipal approuve à la majorité le compte rendu du 1<sup>er</sup> mars 2018 (une abstention : Nicolas Rébillon, au motif qu'il était absent lors de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2018).

## 2. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENTS.

### ▪ Taux d'imposition.

	bases 2017	taux 2017	Bases 2018	produits si taux 2018=2017
habitation	1 251 337,00 €	14,30%	1 273 000,00 €	182 039,00 €
foncier bâti	965 984,00 €	18,42%	984 700,00 €	181 382,00 €
foncier non bâti	234 935,00 €	38,11%	237 700,00 €	90 587,00 €
TOTAL				454 008,00 €

L'état a notifié les allocations compensatrices :

allocations compensatrices 2018	
habitation	34 610,00 €
foncier bâti	687,00 €
foncier non bâti	12 595,00 €
CFE	0,00 €
TOTAL	47 892,00 €

Il est proposé de garder les mêmes taux d'imposition.

**Délibération** : le conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition suivants :

Habitation : 14.30%

Foncier bâti : 18.42 %

Foncier non bâti : 38.11 %.

### ▪ Budget commune 2018 :

BUDGET COMMUNE	BP 2017	BP 2018	%
11- charges à caractère général	358 750,00 €	348 848,00 €	97,24%
12-charges de personnel	659 590,00 €	645 090,00 €	97,80%
14-atténuations de produits	803,00 €	900,00 €	112,08%
65-charges gestion courante	171 764,00 €	235 900,00 €	137,34%
66-charges financières	79 958,00 €	50 500,00 €	63,16%
67-charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	0,00%
Virement fonctionnement (pour équilibre budget)		159 764,00 €	
Total dépenses fonctionnement	1 271 865,00 €	1 441 002,00 €	113,30%
013-atténuations charges	50 000,00 €	40 000,00 €	80,00%
70-produits des services	65 663,00 €	65 063,00 €	99,09%
73-impôts et taxes	654 730,00 €	684 547,00 €	104,55%
74-dotations, subv, participations	603 128,00 €	583 392,00 €	96,73%
75-produits gestion courante	68 000,00 €	68 000,00 €	100,00%
Total recettes fonctionnement	1 441 521,00 €	1 441 002,00 €	99,96%

001-solde investissement n-1	115 939,10 €	244 475,99 €	210,87%
16-rbt capital emprunts	73 145,00 €	97 538,00 €	133,35%
20-immo incorporelles	5 200,00 €	5 500,00 €	105,77%
21-immo corporelles	124 132,00 €	152 528,00 €	122,88%
23-immo en cours	938 000,00 €	797 461,00 €	85,02%
Total dépenses investissement	1 256 416,10 €	1 297 502,99 €	103,27%
Virement fonctionnement (pour équilibre budget)		159 764,00 €	
10-dotations et réserves	387 560,06 €	419 252,19 €	108,18%
13-subv investissement	244 863,00 €	303 543,00 €	123,96%
16-emprunts	457 337,04 €	414 943,80 €	90,73%
Total investissement recettes	1 089 760,10 €	1 297 502,99 €	119,06%

- **Budget Association et vie culturelle Bimelu**

La commission du 13 mars a décidé de baisser le budget d'acquisition des DVD de 1 000 €. Par ailleurs, la commission souhaiterait qu'il soit organisé des animations jeux vidéos (prévision budgétaire 1 000 €) plutôt que d'acheter des jeux vidéos.

- **Compte 6188 : Entrées piscine : Sacem, SPRE, Participation SCOT**

Revu car y sont aussi inscrit : Sacem, Participation SCOT, SPL...

- **Personnel**

Remplacements en non titulaire

pour les congés d'été 2 x 3 semaines : 1 poste au Service Technique et 1 poste Bimélu.

Pour les congés d'hiver : 2 semaines pour Bimélu

- **Budget participatif « habitants en actions »**

Proposition 1000€

- **Subvention exceptionnelle à l'Association Julien Maunoir**

- pour la réhabilitation intérieur et extérieur du cinéma : 46 000€ (20% du coût total estimé à ce jour)

- pour la rénovation des vitraux de la Chapelle Julien Maunoir : 6 000€ (20% du coût total)

- **Prévision travaux espaces publics Quartier Maunoir Ajoncs**

Travaux Inermis Centre Bourg Quartier Maunoir - rue de la Fieffe - Ajoncs d'or - 2018

Financements	Montant	%
CD 35 / FST	39 635,00 €	16,18%
Contrat ruralité		0,00%
Contrat de partenariat		0,00%
Côut total TTC	245 000,00 €	

Une aide à hauteur de 65 000 € pourrait être allouée.

- Travaux espaces publics devant la salle de sport communale

Financements	Montant	%
Côté total TTC	70 000,00 €	

Marché Lemée + travaux voirie avenue des Acacias

- Vestiaires, sanitaire et salle multi-activités de la salle de sport communale : Réévaluation du budget

Montant du marché de travaux prévu au budget

AO initial : 185 472 TTC

Après avenants : 202 704 TTC (chiffre CM 01/03/2018) depuis 204 300 € TTC.

Les honoraires Apave ont également augmenté de 2 880 € TTC (vue en CM du 1/03/2018).

Le montant prévisionnel des travaux avait été estimé à 226 813 € TTC pour les demandes de subvention.

▪ Budget assainissement 2018

BUDGET ASSAINISSEMENT	BP 2017	Prévisions 2018	%
11- charges à caractère général	6 025,00 €	750,00 €	12,45%
66-charges financières	10 195,00 €	9 638,00 €	94,54%
Réserve		13 587,00 €	
Virement pour équilibre budgétaire		3 692,00 €	
Total dépenses fonctionnement assainissement.	16 220,00 €	27 667,00 €	170,57%
70-redevances	25 000,00 €	25 000,00 €	100,00%
74-prime épuration	1 500,00 €	2 667,00 €	177,80%
Total recettes fonctionnement assainissement.	26 500,00 €	27 667,00 €	104,40%
16-rbt capital emprunts	10 014,00 €	10 571,00 €	105,56%
23-TX : bassin rétention+réseaux devant salle sports	60 492,03 €	25 000,00 €	41,33%
Total dépenses investissement assainissement.	70 506,03 €	35 571,00 €	50,45%
Virement pour équilibre budgétaire		3 692,00 €	
001-solde investissement n-1	50 574,72 €	20 452,11 €	40,44%
10-affectation résultat fonctionnement n-1	9 651,31 €	11 426,89 €	118,40%
Total recettes investissement assainissement.	60 226,03 €	35 571,00 €	59,06%

Le conseil municipal doit amortir les réseaux d'assainissement de Léteurie, maintenant que les travaux sont terminés. La durée conseillée pour les réseaux est de 15 ans. (amortissement de 3 366.52 € par an pour un total de 50 497,80 € : la somme est mandatée en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement).

▪ **Lotissement de Colas**

dépense	BP 2017	BP 2018
déficit antérieur	40 646,55 €	40 646,55 €
recette	BP 2017	BP 2018
vente de lot	18 634,00 €	18 634,00 €
subvention d'équilibre de la commune	22 012,55 €	22 012,55 €
<b>total</b>	<b>40 646,55 €</b>	<b>40 646,55 €</b>

Il reste à vendre le lot n°5 : 847 m2 x 22 €.

▪ **Lotissement des Poiriers**

dépense	2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
déficit antérieur	57 408,48 €	41 333,70 €	41 333,70 €	41 333,70 €
travaux	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €	21 000,00 €
<b>total</b>	<b>57 408,48 €</b>	<b>62 333,70 €</b>	<b>41 333,70 €</b>	<b>62 333,70 €</b>
recette	2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
vente de lot	16 074,78 €	55 325,00 €	0,00 €	55 325,00 €
subvention d'équilibre de la commune	0,00 €	7 008,70 €	0,00 €	7 008,70 €
<b>total</b>	<b>16 074,78 €</b>	<b>62 333,70 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>62 333,70 €</b>

Il reste à vendre les lots 2 à 5 : 2213 m2 x 25 €.

**Délibérations :** le conseil municipal approuve à la majorité les budgets commune, assainissement, lotissement de Colas et lotissement des Poiriers.

*Une voix contre (G Dubois) - une abstention (AF Gasnier).*

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir les réseaux d'assainissement sur une durée de 15 ans.

**3. DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES BUDGETS ET DES DELIBERATIONS : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA PREFECTURE**

La dématérialisation des documents budgétaires avec la Préfecture est obligatoire depuis 2018.

La dématérialisation des délibérations, quant à elle, n'est pas encore obligatoire. Toutefois, cela permet de gagner une quinzaine de jours sur le délai de l'accusé de réception.

Les certificats d'authentification sont établis au nom des personnes autorisées à faire la transmission des documents : Marie-Claire Boucher pour les documents budgétaires et Marie-Christine Couvert pour les délibérations.

**Délibération :** le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

#### 4. CREDIT DE TRESORERIE, EMPRUNT A LONG TERME : CHOIX DE LA BANQUE

##### ▪ Ligne de trésorerie

Actuellement, nous avons une ligne de trésorerie de 300 000 € avec le crédit agricole, au taux de 1.57%. Nous avons tiré 250 000 €, et nous devons les rembourser avant le 27 avril 2018, date d'échéance de la ligne de trésorerie.

banque	taux	Frais de dossier	Simulation coût d'utilisation de 150 000 € - 1 an	TOTAL
Arkéa	1.25 %	500 €	1 043.40 €	1 543.40 €
C.Agricole	1.57 %	450 €	1 295.03 €	1 745.03 €
La bq postale	0.96 %	400 €	867.44 €	1 267.44 €

Arkéa propose de nous prêter 200 000 €, le Crédit agricole nous prête 150 000 €, la banque Postale nous prête 185 000 €.

**Délibération :** le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de ligne de trésorerie avec la banque mieux-disante La Banque Postale pour un montant de 185 000 €.

##### ▪ Emprunt à long terme

Les membres de la commission des Finances, lors de la séance du 20 mars avec M.Plevin du cabinet EFG, a opté pour un emprunt de 250 000 € sur une durée de 15 ans.

Les propositions reçues sont les suivantes :

banque	taux	Frais de dossier Pour 250 000 €	Montant des intérêts-15 ans	TOTAL
Arkéa	1.55 %	375 €	32 111.60 €	32 486.60 €
C.Agricole	1.59 %	250 €	31 800,00	32 050.00 €
La bq postale	1,45 %	375 €	29 973.36 €	30 348.36 €

Le crédit agricole a un montant d'intérêts plus bas qu'Arkéa, bien que son taux soit supérieur. C'est parce que le crédit agricole a répondu en amortissements constants, et Arkéa en échéance constante.

D'après l'analyse de M.Plevin, EFG, l'amortissement constant est intéressant lorsque le besoin de financement est ponctuel et que la trésorerie à venir sera bonne (ce qui n'est pas notre cas). Dans le cas où le besoin de financement devient récurrent sur 2-3 ans, et que la trésorerie ne connaîtra pas de « sursaut », il est préférable de privilégier l'échéance constante. En effet, le remboursement à amortissement constant fait que nous remboursons plus dans les 1<sup>er</sup> années, alors que nous allons avoir des besoins de financement en 2019 et 2020.

Par ailleurs, la Banque Postale nous propose un emprunt de 300 000 €, et non 250 000 €. Vu le faible taux d'intérêt, il pourrait être intéressant d'emprunter les 300 000 € (d'autant plus que nous n'avons plus de ligne de trésorerie à 300 000 €).

banque	taux	Frais de dossier Pour 300 000 €	Montant des intérêts-15 ans	TOTAL
La bq postale	1,45 %	450 €	35 968.03 €	36 418.03 €

**Délibération :** le conseil municipal autorise à la majorité le Maire à signer la convention d'emprunt de 300 000 € sur 15 ans avec la banque mieux disante La banque Postale.

2 abstentions : G.Dubois et AF Gasnier.

## 5. MULTI ACCUEIL DE LOUVIGNE DU DESERT : FACTURE 2016

Par convention, la commune de St-Georges-de-Reintembault bénéficie de 2 places au multi-accueil de Louvigné-du-Désert.

Le déficit de l'année 2016 a été arrêté à la somme de 4 002.90 €, soit 8 005.80 € à la charge de la commune.

**Délibération :** *le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à régler le titre émis par la Commune de Louvigné du désert pour la somme de 8 005.80 €.*

## 6. TARIFS DES AJONCS D'OR : REGULARISATION DE LA DELIBERATION.

Lors de la dernière délibération reprenant tous les tarifs des Ajoncs d'Or, il a été omis de faire mention de la gratuité de la salle une fois par an aux associations de la commune.

Nous vous proposons de reprendre une délibération listant les tarifs et cette gratuité allouée.

**Délibération :** *le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à accorder la gratuité de la salle des Ajoncs d'Or une fois par an à chaque association de la commune.*

## 7. ETUDE DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG (QUARTIER MAUNOIR/AJONCS) : CHOIX DU CABINET

L'estimatif de l'étude est de 24 000 € HT.

3 cabinets ont été reçus en entretien par la commission le 19 mars.

cabinet	méthodologie	Prix initial HT	Nouvelle proposition HT
Quarta Perroteau (architecte) Lexis (concertation) EcoBat	Le mandataire est Quarta, spécialisé en aménagement foncier, VRD paysage. L'architecte urbaniste aurait du être le mandataire sur ce dossier. Lexis intervient en concertation participative méthode « alter ego ». Peu de références rurales.	49 575 € HT	34 300 € HT
Nadège Mazoué (architecte) Idéa recherches (concertation) Cibles et stratégie (devlp commerces) ECR environnement (VRD) CDLP (économiste de la construction)	La mandataire est Nadège Mazoué. Elle fait l'étude actuelle du CODD de la commune de la Bazouge-du-Désert. Cibles et stratégie est intervenu sur l'AMI à Louvigné du Désert (intervention non satisfaisante, dont elle n'a pas fait mention dans le dossier, et dont elle n'avait pas connaissance à l'entretien). Nombreuses références en milieu rural.	45 015 € HT	33 655 € HT  Dans cette nouvelle offre, Nadège Mazoué a sorti du groupement Cibles et Stratégies
Apicity (architecte) Echelles et territoires (concertation) DCI environnement (juridique)	Aspects revitalisation non abordés, proposition axée sur l'aménagement urba. Peu de références.	27 900 € HT	23 400 € HT A diminué principalement la part concertation

Les offres ont été examinées ensuite en commission d'appel d'offres (le 23 mars). Le choix s'est porté sur la proposition de Nadège Mazoué au vu de son expérience et de sa compréhension du dossier.

Le point sur les subventions possibles :

Nous avons déjà obtenu un financement de 12 000 € au titre de l'EPF et du FNADT.

Le conseil départemental, via le FST, peut nous allouer 8 000 €.

Une subvention de 6 731 € peut être sollicitée au titre de LEADER.

Le reste à charge de la commune serait de 6 924 €.

**Délibération :** *le conseil municipal choisit à la majorité la proposition mieux-disante de Nadège Mazoué pour un montant HT de 33 655 € HT.*

*Le conseil municipal sollicite à la majorité la subvention de 8 000 € auprès du département au titre du FST.*

*Le conseil municipal sollicite à la majorité une subvention auprès de LEADER d'un montant de 6 731 €.*

Une abstention : AF Gasnier.

## 8. FOURNITURE ET POSE DE 2 CHAUDIERES A BOIS : CHOIX DE L'ENTREPRISE.

Nous n'avons eu aucune réponse à cet appel d'offres.

Les entreprises qui avaient retiré une offre ont été interrogées sur leur absence de réponse. Leurs plannings sont pleins à ce jour. Leur délai de réponse est à la mi-avril.

La CAO propose de relancer l'appel d'offre à cette date, en demandant aux entreprises de chiffrer la mise en place d'un chauffage temporaire entre le 1<sup>er</sup> octobre et la mise en service de la chaudière de l'école.

**Délibération :** *le conseil municipal déclare à l'unanimité l'appel d'offres infructueux, et accepte de relancer l'appel d'offres au 15 avril avec une option de « mise en place d'un chauffage temporaire entre le 1<sup>er</sup> octobre et la mise en service de la chaudière de l'école ».*

## 9. REHABILITATION DE LA SALLE PLURI-ACTIVITES : AVENANTS DE TRAVAUX

Les montants en grisé sont d'ores et déjà votés par le conseil municipal.

Les nouveaux montants d'avenants proposés concernent :

- Le lot n° 4 - Hochet - menuiseries intérieures - fourniture et bloc porte du local électrique :  
- 262.48 € HT.
- Le lot n° 6 - Leblois - revêtements - fourniture et pose faïence dans les douches : + 1 000 € HT.
  
- Le lot n° 9 - Dubois - peinture - pose de toile de verre dans les vestiaires, sanitaires, WC PMR et couloir : + 897.52 € HT.

*« La plus-value peinture concernant la toile de verre est de 5.20 € H.T. /m<sup>2</sup>.*

*J'ai pris en compte le fait que l'on "gagne du temps" quant à la préparation du support.*

*En temps normal, la plus-value aurait été d'environ 9 - 10 € H.T. /m<sup>2</sup>.*

*De plus, l'utilité de la toile renforcera, sans aucun doute, les supports.*

*Concernant le plafond extérieur wc, il sera peint sans supplément. »*



N° Lot	Lot	Entreprises	Montant initial du marché HT	Plus value HT	objet de la +value	Nouveau montant du marché HT	Tx en régie
1	Désamiantage	Emeraude depollution	11 964,17 €			11 964,17 €	
2	Gros œuvre	PAYS Bruno	41 554,80 €	1 624,87 €	mise à 0 sol WC	43 179,67 €	
2	Gros œuvre	PAYS Bruno			démol. doublage		1 080,18 €
2	Gros œuvre	PAYS Bruno		-494,33 €	dépose charpente	42 685,34 €	
2	Gros œuvre	PAYS Bruno			charpente couverture		1 000,00 €
2	Gros œuvre	PAYS Bruno		2 318,41 €	compléments		
2	Gros œuvre	PAYS Bruno		-1 556,00 €		43 447,75 €	
2	Gros œuvre	PAYS Bruno		210,00 €		43 657,75 €	
3	Menuiserie ext.	HOCHET Jean-Luc	8 898,19 €	4 773,44 €	menuiseries alu	13 671,63 €	
3	Menuiserie ext	HOCHET Jean-Luc		610,50 €	placard et porte tableau elec	14 282,13 €	
4	Menuiserie int.	HOCHET Jean-Luc	13 957,96 €	652,91 €	dimensions porte	14 610,87 €	
4	Menuiserie int.	HOCHET Jean-Luc		262,48 €	Porte local électrique		
5	Platrerie plafond	LECOQ	21 920,40 €	511,50 €	ossature fixations	22 431,90 €	
5	Platrerie plafond	LECOQ		4 650,00 €		27 081,90 €	
6	Revetement de sol	LEBLOIS	12 283,50 €	110,00 €	siphon sol	12 393,50 €	
6	Revetement de sol	LEBLOIS		1 000,00 €	Faïence douches		
7	Plomberie	Ent AIR V	23 300,00 €	345,87 €	cana apparent	23 645,87 €	
8	Electricite	Masselin Letourneur	14 434,22 €	525,06 €	horloge+TGBTencast	14 959,28 €	
9	Peinture	Dubois	6 247,20 €	897,52 €	Toile de verre	6 247,20 €	
TOTAL			154 560,44 €	16 442,23 €		171 002,67 €	2 080,18 €

**Délibération :** le conseil municipal vote à l'unanimité les avenants en plus-value.

## 10. LE POINT SUR LES TRAVAUX VOIRIE.

L'entreprise Lemée TP a commencé les travaux de voirie devant la salle.

Le réseau d'eau pluviale s'est effondré rue Longuève. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Lemée pour le remplacement complet du tronçon (environ 45 ml). Ce devis est d'un montant de 15 535 € HT et sera réactualisé en fonction du linéaire réellement déposé.

**Délibération :** le conseil municipal vote à l'unanimité le devis ci-dessus, compte tenu du fait qu'il est établi pour le remplacement complet du tronçon.

## 11. PRESENTATION DE LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES ST-GEORGES DE FRANCE : ORGANISATION D'UN RASSEMBLEMENT EN 2020.

Lors de la commission vie associative du 22 février 2018, M. Jean-Yves Roussel, Président de l'association des Reintembaultois, a présenté la demande. Il propose une pré-réservation de la candidature de Saint-Georges-de-Reintembault pour 2020. La candidature de l'association doit être confirmée par une délibération du conseil municipal.

Le Président de l'association Les Reintembaultois a été sollicité pour organiser le rassemblement de 2020 à St-Georges-de-Reintembault, soit 20 ans après le rassemblement de 2000 qui a laissé un bon souvenir à tous.

L'organisation de cette fête est prévue au travers de différentes commissions : finances, restauration, animation, circuit moto, circuits touristiques, hébergement. Le prévisionnel est basé sur 5 500 repas (réservés d'avance). Les repas et les buvettes sont les principales sources d'autofinancement pour l'association.

L'organisation est la suivante :

- Le vendredi soir : arrivée des camping caristes. Ceux qui arrivent en car sont hébergés par l'habitant. Les gens qui arrivent par leurs propres moyens réservent souvent des gîtes et des hôtels (de l'ordre de 400 personnes).
- Le samedi : excursions thématiques
- Le Dimanche après-midi : défilé. Remise de la clé à la commune qui reçoit l'année d'après.

Le résultat financier de la commune qui a organisé le rassemblement l'an passé est de +16 000 €. L'association des Reintembaultois a établi un budget prévisionnel en se basant sur une moyenne des budgets des communes qui ont accueilli les St-Georges de France sur les 3 dernières années.

Le budget présenté pour 2020 est de 160 800 €. Les financements publics inscrits au budget sont les suivants : une subvention de 4000 € est sollicitée auprès de la commune, 2000 € auprès du Département et 2000 € auprès de Fougères Agglomération. Il sera nécessaire de vérifier les subventions possibles auprès des collectivités. Le budget et l'organisation doivent être maîtrisés pour pallier aux éventuels « coups durs » (pluie, bénévoles en quantité insuffisante..).

Nombre de bénévoles nécessaires : une moyenne de 600 bénévoles sur 2 jours. (300 à 400 personnes par jour).

Remarque de la commission : toutes les associations sont en perte de membres, et vieillissants. (par rapport à il y a 20 ans). Il va falloir trouver un moyen de mobiliser.

Actuellement, le bureau des Reintembaultois est le suivant : JY Roussel Président - J Lecrivain Vice-Président - Carole Beaufiles Trésorière - Nelly Philippeaux Secrétaire - Marie-Ange Rébillon Secrétaire adjointe.

Le dossier de sécurité (grand rassemblement) devra être mis en place. Le budget est estimé à 3 000€. Etant donné l'évolution de la législation, Il faudra mettre en place des points de vigilance dans chaque commission.

Jusqu'où la commune s'engage si le conseil municipal dit oui pour le rassemblement ? Pour JY Roussel, il n'y a pas de crainte à avoir. Le budget est maîtrisé. Il n'y aura pas lieu de verser une subvention d'équilibre en cas de déficit.

Les 2 années à venir devraient permettre d'organiser des actions qui donneront l'autofinancement nécessaire pour éviter de constater un déficit.

**Avis de la commission** : avis favorable pour 4 000€. C'est une belle fête pour faire parler de la commune. Si la commune organise ce rassemblement en 2020, la fête des fleurs sera en 2023 (et non pas en 2021 pour ne pas solliciter les gens de façon importante deux années de suite).

Le conseil municipal souhaite attirer l'attention de l'association Les Reintembaultois sur leur responsabilité en cas de déficit, et sur le fait qu'il sera difficile de mobiliser 400 bénévoles. De plus, 2020 est une année d'élection.

**Délibération** : le conseil municipal se prononce à la majorité sur l'organisation de ce rassemblement en 2020, s'engage pour 2020 à voter 4 000 € de subvention à l'association les Reintembaultois, et à mettre les équipements à disposition.

2 abstentions : Catherine Chiquerille et Séverine Rossignol.

## 12- PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SPL TOURISME

Le territoire de Fougères Agglomération est couvert principalement à ce jour par deux structures intervenant en matière de promotion du tourisme, à savoir :

- L'Office de Tourisme du Pays de Fougères, d'une part,
- Le Pays d'Accueil Touristique de Fougères, d'autre part.

Une étude a été engagée afin d'examiner les possibilités de création d'un office de tourisme communautaire, qui permettra une mutualisation et un développement des moyens dédiés au tourisme sur notre territoire.

Le choix de la SPL pour porter l'office de tourisme communautaire a été fait car il permet d'assurer une gouvernance partagée entre l'agglomération et les communes et une représentativité des socio-professionnels avec un administrateur les représentant, et un comité stratégique permettant une concertation.

Le capital de la SPL, fixé à 144 160 €, sera réparti entre la Communauté d'agglomération, à hauteur de 93 280 €, représentant 3 520 actions, la Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne, à hauteur de 8 480 € représentant 320 actions, la commune de Fougères à hauteur de 33 920 € représentant 1 280 actions, et les trente-deux autres communes membres de Fougères Agglomération à hauteur de 265€ chacune, représentant 10 actions.

Cette répartition au capital aura pour effet de déterminer au sein du conseil d'administration la répartition des 17 sièges réservés aux actionnaires, avec :

- 11 sièges pour Fougères Agglomération,
- 1 siège pour la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne,
- 4 sièges pour la commune de Fougères,
- 1 siège pour les autres actionnaires.

Le nombre de sièges au conseil d'administration ne permettant pas d'assurer la représentation directe de l'ensemble des actionnaires, les actionnaires (communes) ne bénéficiant pas de cette représentation directe seront réunis dans une assemblée spéciale, conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT, qui désignera parmi ses membres le représentant commun siégeant au conseil d'administration.

De plus, un administrateur représentera les professions et activités intéressées par le tourisme au sein du conseil d'administration, sans pour autant détenir d'action.

Le total des sièges au conseil d'administration sera donc de 18.

Le contrôle des actionnaires sur la SPL sera assuré à la fois par la présence au conseil d'administration, mais également par les dispositifs légaux et statutaires conférant des prérogatives de contrôle et d'information aux actionnaires, complétés par les clauses des futures conventions conclues avec la SPL.

**Délibération : A l'unanimité, le conseil municipal :**

- Approuve la participation de la Commune au capital de la Société Publique Locale à vocation touristique à hauteur de 10 actions d'une valeur nominale de 26,50 euros chacune, pour un montant total de 265 € euros ;
- Approuve les statuts de la Société Publique Locale et le règlement de l'assemblée spéciale tels que joints en annexe à la présente délibération et autorise le Maire à les signer ;
- Approuve la composition du Conseil d'Administration ;
- Approuve la désignation d'un administrateur représentant les professions et activités intéressées par le tourisme ;
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **13-RESTAURATION DE LA STATUE DU MONUMENT AUX MORTS.**

L'association des anciens combattants souhaite restaurer la statue du monument aux morts. Le bureau à l'UNC a voté cette restauration à l'unanimité.

Monsieur Donnini présente ce projet.

Il sollicite la commune pour le passage au karsher du monument par le service technique (protéger la partie faite à la feuille d'or).

Catherine Chiquerille invite M.Donnini et un responsable de l'UNC en commission espaces verts pour voir l'aménagement du monument.

Un arrêté sera pris pour le temps des travaux.

### **14-DEMANDE DE PRET DE LA SALLE PLURI ACTIVITE**

Le comité des fêtes a demandé le prêt de la salle pluri-activités pour faire manger l'équipe, et pour stocker le matériel du groupe.

Mme Boucher ne donne pas son accord, étant donné que la réception des travaux ne sera pas faite pour cette salle.

En revanche, une réception partielle permettra de donner accès aux sanitaires pour permettre la tenue de la fête St-Georges dans la salle des sports communale.